

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/107

**fixant la liste des membres du jury
d'un concours externe et interne d'ingénieur territorial**

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2024-178 en date du 19 septembre 2024 modifié portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un concours externe et interne d'ingénieur territorial,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le courrier du Délégué Régional du Centre national de la fonction publique territoriale (C.N.F.P.T.) Provence Alpes-Côte d'Azur en date du 24/02/2025 désignant le représentant du C.N.F.P.T. dans le jury du concours d'ingénieur territorial ,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- **Monsieur Thomas BERETTONI** Président du jury - 1^{er} Adjoint au Maire de Saint-Laurent-du-Var - Délégué à l'Urbanisme, l'Aménagement du territoire, de la Mobilité, des Transports, et des Affaires juridiques et foncières - Conseiller métropolitain de la métropole Nice Côte d'Azur et Conseiller Régional de la région SUD.
- **Monsieur Patrick PEREITTI** Conseiller municipal à la mairie de Mandelieu-La-Napoule - Délégué aux Travaux, aux Aménagements et à la Circulation, Subdélégué à la Prévention Accessibilité et au Handicap.
- **Madame Sophie DEGUEURCE** Adjointe au Maire de Mandelieu-La-Napoule Déléguée à la Culture, à la Citoyenneté (État Civil et Cimetières) et à la Légalisation de signatures.

- Madame Catherine MARINO Adjointe au Maire de la Colle-Sur-Loup - Administrateur du CDG06.
- Monsieur Sébastien VASSALLO Adjoint au Maire de Tende - Délégué à l'Administration générale, aux Finances et aux Ressources Humaines.
- Monsieur Dominique BRUZZISI Adjoint au Maire de Vallauris-Golfe Juan - Délégué à la Sécurité, police, prévention des risques.
- Monsieur Laurent CALATAYUD Ingénieur territorial principal à la mairie de Nice - Directeur de la Propreté.
- Madame Florence FREDEFON Ingénieur en chef territorial au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) – DGA.
- Madame Marie-Gabrielle GODARD Ingénieur territorial en chef hors classe à la Métropole Nice Côte d'Azur - Chef du service procédures, instances, contrôles activités portuaires et maritimes.
- Monsieur Jonathan JOUANNET Ingénieur territorial principal à la Métropole Nice Côte d'Azur - Chef de service Géomatique (SIG).
- Monsieur Jérôme VIFFREDO Ingénieur territorial principal à la Métropole Nice Côte d'Azur - Service DAC aménagement de la circulation.
- Monsieur Cédric CHENEVAL Représentant du personnel à la CAP de catégorie A à la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) - Ingénieur territorial principal.
- Monsieur Pascal DEREPAZ Ingénieur territorial en chef hors classe au Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale des Alpes-Maritimes - Chef du service Hygiène et sécurité au travail.
- Madame Marie-Hélène LEMOISY Ingénieur territorial au Département des Alpes-Maritimes - Chef de projets numériques, direction des services numériques.
- Madame Christine MORICE Ingénieur territorial en chef Hors Classe à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée - D.G.A.S.
- Monsieur Laurent RICHIER Ingénieur territorial principal à la Métropole Nice Côte d'Azur - Directeur des directions territoriales de la Tinée et de la Vésubie.
- Madame Pascale VERNE Ingénieur en chef en retraite du Conseil régional PACA.
- Madame Florence BOURCET Représentante du CNFPT - Conseillère Formation spécialités "techniques, environnement, transition écologique".

Monsieur Patrick PEREITTI, Conseiller municipal à la mairie de Mandelieu-La-Napoule, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 06 juin 2025



Le Président
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI
Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.